La CGT dénonce

un traitement discriminatoire entre cadres

AOÛT 2016

La CGT a refusé de signer l'accord sur le temps de travail des cadres notamment parce qu'il conditionne une juste augmentation de salaire du personnel cadre à la suppression de la référence horaire quotidienne.

Nous ne sommes pas surpris de constater que nombre de collègues ont fait le choix de s'engager de façon définitive dans ce nouveau dispositif car durant la période transitoire, ils augmentent leur salaire par la prise de deux NR.

Conformément à ses engagements et même si, avec une grande partie de l'encadrement, la CGT s'est opposée à ce nouveau dispositif, elle reconnait néanmoins la liberté des agents à s'y engager et s'attache à défendre leurs droits.

Or, comme nous l'avons déjà dénoncé précédemment, les modalités d'application de cet accord provoquent une discrimination inacceptable entre certains cadres à EDF SA.

Si un nombre important de collègues du collège maîtrise ont rejoint le collège cadre au cours de la période transitoire de 6 mois, ils ne seront pas traités à égalité avec les cadres en place.

En effet, le texte signé précise que seuls les agents de maîtrise ayant effectué le passage cadre suite à une FPCAE ou un CIC pourront bénéficier de l'attribution de 2 NR soit l'équivalent d'une augmentation salariale de 4,6 % en moyenne. Tous les autres percevront la seule prime d'engagement qui s'élève à 3,5%! Et donc connaitront une perte de rémunération.

Cette disposition est discriminatoire au sens de l'article L1132-1 du code du travail, « à travail égal salaire égal ».

La signature de cet accord catégoriel par deux organisations syndicales majoritaires dans le collège cadre n'exonère pas EDF SA des dispositions protectrices du code du travail et d'un traitement équitable des salarié.es.

La CGT demande donc le respect de la loi et l'égalité de traitement pour tous les salarié.es présent.es dans l'entreprise durant la période transitoire. Elle saisira tout prochainement le comité de pilotage national pour mettre fin à cette mesure discriminatoire!



L'Ufict-CGT, un espace de confiance pour agir